

---

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

---

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

---

LE NUMERO : 140 FRANCS

---

## NUMERO SPECIAL

---

### SOMMAIRE

---

#### NOUVELLE-CALEDONIE

Gouvernement

Textes généraux

*Arrêté n° 2018-2729/GNC du 13 novembre 2018 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2018 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) (p. 15934).*

# NOUVELLE-CALÉDONIE

## GOUVERNEMENT

### TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-2729/GNC du 13 novembre 2018 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2018 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC)**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 121/CP du 16 mai 1991 portant refonte des statuts du port autonome de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 252 du 24 août 2017 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2017-157D/GNC du 6 décembre 2017 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2017-17284/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> décembre 2017 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2017-17286/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> décembre 2017 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 26-2018 du 5 septembre 2018 du conseil d'administration du port autonome de la Nouvelle-Calédonie portant virement de crédits en dépenses au budget primitif 2018 ;

Vu les dispositions de l'instruction comptable M4 sur les règles des établissements publics industriels et commerciaux de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : La délibération n° 26-2018 du 5 septembre 2018 du conseil d'administration du port autonome de la Nouvelle-Calédonie portant transfert de crédits en dépenses au budget primitif 2018 est approuvée.

**Article 2** : Au sein de l'autorisation de programme P0505-2016/1, dédiée aux infrastructures pour le croisiérisme, des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 sont transférés pour la somme de cinq millions (5 000 000 F CFP) de francs CFP, aux crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2018 pour l'autorisation de programme dédiée à la voie maritime d'accès au poste 8 (P0505-2012/3). Ce transfert ne modifie pas l'équilibre du chapitre 20 (immobilisations incorporelles).

**Article 3** : La somme de deux millions cinq cent vingt-cinq mille (2 525 000 F CFP) francs CFP est transférée du chapitre 20 (immobilisations incorporelles). Elle est respectivement répartie entre, le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) pour la somme d'un million cinq cent vingt-cinq mille (1 525 000 F CFP) francs CFP, et le chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour la somme d'un million (1 000 000 F CFP) francs CFP.

La somme de sept millions (7 000 000 F CFP) de francs CFP est transférée du chapitre 23 (immobilisations en cours) au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

La somme de deux millions quatre cent neuf mille huit cent soixante-douze (2 409 872 F CFP) francs CFP est transférée du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

**Article 4** : Les nouveaux équilibres du budget 2018 du port autonome ainsi ajustés, constituent une décision modificative n° 1 dont la maquette est annexée au présent arrêté. Les équilibres tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, ne sont pas modifiés.

**Article 5** : Le budget 2018 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie demeure arrêté à la somme de huit milliards huit cent vingt-et-un millions quatre-vingt-onze mille cent soixante-quinze (8 821 091 175 F CFP) francs CFP répartie entre la section de fonctionnement à la somme de trois milliards sept cent soixante-et-un millions quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent six (3 761 479 306 F CFP) francs CFP et la section d'investissement pour cinq milliards cinquante-neuf millions six cent onze mille huit cent soixante-neuf (5 059 611 869 F CFP) francs CFP.

**Article 6** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le vice-président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
JEAN-LOUIS D'ANGLEBERMES*

*Le membre du gouvernement chargé  
des infrastructures publiques, du transport  
aérien domestique et international, et du  
transport terrestres et maritime,  
GILBERT TYUIÉNON*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RIDET : 134940001**

**NOUVELLE-CALÉDONIE**

POSTE COMPTABLE DE :

**PORT AUTONOME DE LA NOUVELLE CALÉDONIE**

**M4**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**BUDGET : 01 Exercice 2018**

**ANNEE 2018**

## SOMMAIRE

	<b>I. Informations générales</b>		
P.1	Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
P.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
P.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
P.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
P.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
P.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
P.7-8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
P.9-10	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
P.11-12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
P.13-14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.6 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
P.15	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
P.16	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		X
	B1.2 - Répartition par bénéficiaire des crédits de subventions		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
P.17	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
P.18	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	<b>C - Autres éléments d'information</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		X
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		X
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	<b>D - Arrêté et signatures</b>		
P.19	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes ou groupements de communes de 10 000 habitants ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATION GÉNÉRALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont sans objet

IV – Le présent budget est une décision modificative

V – Le présent budget a été voté :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>			

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		
----------------------------	--	--

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	656 525 925,00		-2 409 872,00		654 116 053,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	356 685 000,00				356 685 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 284 243,00		2 409 872,00		8 694 115,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 019 495 168,00</b>				<b>1 019 495 168,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	20 000,00				20 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	474 993 581,00				474 993 581,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)	105 000 000,00				105 000 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000 000,00				30 000 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 629 508 749,00</b>				<b>1 629 508 749,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 511 970 557,00				1 511 970 557,00
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	620 000 000,00				620 000 000,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>2 131 970 557,00</b>				<b>2 131 970 557,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 761 479 306,00</b>				<b>3 761 479 306,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 761 479 306,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	508 445 000,00				508 445 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	981 000 000,00				981 000 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 489 445 000,00</b>				<b>1 489 445 000,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	16 400 000,00				16 400 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 505 845 000,00</b>				<b>1 505 845 000,00</b>
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	1 950 000,00				1 950 000,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 950 000,00</b>				<b>1 950 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 507 795 000,00</b>				<b>1 507 795 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 761 479 306,00

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>2 130 020 557,00</b>
--	-------------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149 260 984,00		-2 525 000,00		146 735 984,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 335 186,00		8 000 000,00		51 335 186,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 214 257 722,00		-7 000 000,00		3 207 257 722,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 406 853 892,00</b>		<b>-1 525 000,00</b>		<b>3 405 328 892,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150 004,00		1 525 000,00		1 675 004,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 972 725,00				8 972 725,00
020	DEPENSES IMPREVUES	5 254 500,00				5 254 500,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>14 377 229,00</b>		<b>1 525 000,00</b>		<b>15 902 229,00</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 421 231 121,00</b>				<b>3 421 231 121,00</b>
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	1 950 000,00				1 950 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	21 580 689,00				21 580 689,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>23 530 689,00</b>				<b>23 530 689,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 444 761 810,00</b>				<b>3 444 761 810,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>=</b>
--	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 444 761 810,00</b>
---	-------------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)	1 511 970 557,00				1 511 970 557,00
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	620 000 000,00				620 000 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	21 580 689,00				21 580 689,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 153 551 246,00</b>				<b>2 153 551 246,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 153 551 246,00</b>				<b>2 153 551 246,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 906 060 623,00</b>
--	-------------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 059 611 869,00</b>
---	-------------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>2 130 020 557,00</b>
--	-------------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-2 409 872,00		-2 409 872,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 409 872,00		2 409 872,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOT. AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROV.			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>				

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROV. REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 525 000,00		1 525 000,00
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	-2 525 000,00		-2 525 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	8 000 000,00		8 000 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	-7 000 000,00		-7 000 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres &lt;&lt; opérations d'équipement &gt;&gt;.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROV. REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				+
<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>656 525 925,00</b>	<b>-2 409 872,00</b>	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	110 000 000,00		
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 112 920,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500 000,00		
6066	CARBURANTS	2 420 000,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 484 195,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	35 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 000 000,00		
6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	279 826 436,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 150 000,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	7 786 048,00		
6161	MULTIRISQUES	7 235 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	47 510 113,00	-2 409 872,00	
618	DIVERS	5 506 000,00		
6226	HONORAIRES	52 732 430,00		
6227	FRAIS ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 263 375,00		
6237	PUBLICATIONS	2 147 450,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	3 200 000,00		
6256	MISSIONS	200 000,00		
6257	RECEPTIONS	500 000,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	200 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 000 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	20 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 100 000,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	40 000 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 000 000,00		
6288	AUTRES	54 596 958,00		
63512	TAXES FONCIERES	5 000 000,00		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>356 685 000,00</b>		
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 550 000,00		
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	800 000,00		
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	221 870 000,00		
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	40 250 000,00		
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 700 000,00		
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	56 175 000,00		
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 585 000,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	29 520 000,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 235 000,00		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 284 243,00</b>	<b>2 409 872,00</b>	
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS SIMILAIRES	6 284 243,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		6 508,00	
6542	CREANCES ETEINTES		2 403 364,00	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>1 019 495 168,00</b>		
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>20 000,00</b>		
666	PERTES DE CHANGE	20 000,00		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>474 993 581,00</b>		
6713	DONS, LIBERALITES	100 000,00		
672	REVERSEMENT DE EXCEDENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	363 000 000,00		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	7 393 581,00		
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EQUIPEMENT	68 000 000,00		
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	15 000 000,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 500 000,00		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>	<b>105 000 000,00</b>		
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES	105 000 000,00		
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>	<b>30 000 000,00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 629 508 749,00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 511 970 557,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	620 000 000,00		
6811	DOT. AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	620 000 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 131 970 557,00</b>		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 131 970 557,00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 761 479 306,00</b>		

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (5)</b>			
<b>70</b>	<b>VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>508 445 000,00</b>		
706	PRESTATIONS DE SERVICES	35 350 000,00		
7083	LOCATIONS DIVERSES	362 515 000,00		
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	110 580 000,00		
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)</b>			
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>981 000 000,00</b>		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	981 000 000,00		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75</b>		<b>1 489 445 000,00</b>		
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>	<b>16 400 000,00</b>		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	16 400 000,00		
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>			
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 505 845 000,00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)	1 950 000,00		
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	1 950 000,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 950 000,00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 507 795 000,00</b>		

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)</b>	<b>149 260 984,00</b>	<b>-2 525 000,00</b>	
2031	FRAIS D'ETUDES	144 960 984,00	-2 525 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	4 300 000,00		
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)</b>	<b>43 335 186,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	
2135	INSTAL. GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	15 588 706,00		
2151	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISEES	5 000 000,00	7 000 000,00	
2153	INSTAL. A CARACTERE SPECIFIQUE	1 300 000,00	1 000 000,00	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	6 408 076,00		
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 500 000,00		
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 647 307,00		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	5 131 097,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	5 760 000,00		
<b>22</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)</b>			
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)</b>	<b>3 214 257 722,00</b>	<b>-7 000 000,00</b>	
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	10 519 041,00		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	3 047 738 681,00	-7 000 000,00	
2315	INSTAL., MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	150 000 000,00		
232	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	6 000 000,00		
	Opérations d'équipement n°(5) [...]			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 406 853 892,00</b>	<b>-1 525 000,00</b>	
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>150 004,00</b>	<b>1 525 000,00</b>	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	4,00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	150 000,00	1 525 000,00	
<b>18</b>	<b>COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS</b>			
<b>26</b>	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>8 972 725,00</b>		
274	PRETS	8 972 725,00		
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>5 254 500,00</b>		
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>14 377 229,00</b>	<b>1 525 000,00</b>	
	[...](6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 421 231 121,00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)	1 950 000,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	1 950 000,00		
13912	REGIONS	1 950 000,00		
	<i>Charges transférées</i>			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	21 580 689,00		
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	21 580 689,00		
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>23 530 689,00</b>		

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>3 444 761 810,00</b>		
--	-------------------------	--	--

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>
---	-----------------------------------

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>
---	---

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
---	---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCS RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Total des recettes financières</b>				

[...](5)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 511 970 557,00</b>		
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)</b>	<b>620 000 000,00</b>		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	3 000 000,00		
28051	COGNESIONS DROITS SIMILAIRES	1 500 000,00		
28125	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 000 000,00		
	TERRAINS BATIS			
28131	BATIMENTS	108 000 000,00		
28135	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES	36 000 000,00		
	CONSTRUCTIONS			
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	405 000 000,00		
28151	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISEES	42 500 000,00		
28153	INSTAL. A CARACTERE SPECIFIQUE	3 200 000,00		
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	300 000,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	9 500 000,00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 500 000,00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	50 000,00		
28188	AUTRES	450 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>2 131 970 557,00</b>		
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES(8)</b>	<b>21 580 689,00</b>		
2031	FRAIS D'ETUDES	20 000 000,00		
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D	1 580 689,00		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 153 551 246,00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 153 551 246,00</b>		
+				
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>7 204 504,00</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>4,00</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	4,00		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 204 500,00</b>		
13912	REGIONS	1 950 000,00		
020	Dépenses imprévues	5 254 500,00		

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>7 204 504,00</b>			<b>7 204 504,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 131 970 557,00</b>		
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 131 970 557,00</b>		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	3 000 000,00		
28051	COCNESSIONS DROITS SIMILAIRES	1 500 000,00		
28125	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS BATIS	9 000 000,00		
28131	BATIMENTS	108 000 000,00		
28135	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	36 000 000,00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	405 000 000,00		
28151	INSTAL. COMPLEXES SPECIALISEES	42 500 000,00		
28153	INSTAL. A CARACTERE SPECIFIQUE	3 200 000,00		
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	300 000,00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	9 500 000,00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 500 000,00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	50 000,00		
28188	AUTRES	450 000,00		
021	Virement de la section d'exploitation	1 511 970 557,00		

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 131 970 557,00</b>				<b>2 131 970 557,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	<b>7 204 504,00</b>
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>2 131 970 557,00</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>2 124 766 053,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

	Nombre de membres en exercice ..... 8
	Nombre de membres présents .....
	Nombre de suffrages exprimés .....
	VOTES : Pour .....
	Contre .....
	Abstentions .....
 Convocation n°3530-213/P du 20/08/2018  Délibéré par le Conseil d'Administration du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, en sa séance du  Le Président du Conseil d'Administration  G. TYUIENON	

---

Pour le président du gouvernement  
et par délégation  
KARINE HARTMANN  
Chef du service de légistique et de diffusion du droit

**Ces ouvrages sont disponibles à l'Imprimerie Administrative,  
Centre Administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, Nouméa**

NOUVELLE-CALÉDONIE

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES**

1, rue de la République  
B.P. 13  
98845 NOUMEA Cedex  
Tél. : (687) 26 53 00 - Fax (687) 27 64 97  
email : douanes.nc@offratel.nc

LIVRE I - LE CODE DES DOUANES ET ANNEXES

LIVRE II - LES DISPOSITIFS D'EXONERATIONS A L'IMPORTATION

LIVRE III - LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR ET LE PROGRAMME ANNUEL DES IMPORTATIONS

JANVIER 2008

Fascicule complet : 6200 FCFP

**CODE  
DE PROCEDURE CIVILE  
DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

920 F CFP



**STATUT GENERAL  
DES FONCTIONNAIRES  
DES CADRES  
TERRITORIAUX**

Mis à jour Mars 2008  
Prix 500 F CFP

**STATUT GENERAL  
DES  
FONCTIONNAIRES  
DES  
COMMUNES DE NC  
ET DE LEURS  
ETABLISSEMENTS  
PUBLICS**

Mise à jour Septembre 2003  
Prix 500 F CFP

#### TARIF DES ABONNEMENTS

##### JONC

6 mois	1 an
10.900 F CFP	20.500 F CFP

##### JONC

#### “COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES”

6 mois	1 an
2.000 F CFP	3.900 F CFP

#### INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 950 francs CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,  
16.500 francs CFP la demi page au-delà de 10 lignes,  
33.500 francs CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 9.500 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

**TRESOR PUBLIC**  
Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.13  
Fax : (687) 25.60.21  
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>  
E-mail : [jonc.sia@gouv.nc](mailto:jonc.sia@gouv.nc)